



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### « RÉOLUTION N<sup>o</sup> 16 – 095 – O »

**AVIS** est donné, par le soussigné, que la résolution « *Adoption du schéma de couverture de risques révisé* », a été adoptée lors de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 20 avril 2016.

- **QUE** le conseil de la MRC adopte le schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;
- **QUE** cet avis public décrète l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier, le jour même de ladite parution;
- **QUE** la MRC de La Jacques-Cartier transmette après l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques révisé, une copie certifiée conforme du schéma révisé à monsieur Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique, aux municipalités locales, aux villes et MRC limitrophes.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier, 60, rue Saint-Patrick, Shannon.

**DONNÉ** à la MRC de La Jacques-Cartier le 4 mai 2016.

Marc Giroux  
Directeur général adjoint